

Des voix: Non.

M. le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

[Français]

LANGUES OFFICIELLES

PROPOSITION D'ADOPTION DU 4^E RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'aimerais proposer l'adoption du quatrième rapport du Comité sur les langues officielles, rapport qui a été déposé à la Chambre, sauf erreur, le 25 juin 1987.

• (1250)

M. le vice-président: M. Gauthier, appuyé par M. Gray (Windsor-Ouest), propose que le quatrième rapport du Comité mixte permanent sur les langues officielles, présenté à la Chambre le jeudi 25 juin 1987, soit agréé.

La parole est à l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

M. Gauthier: Monsieur le Président, on connaît tous en Chambre l'intérêt que le parti libéral et les députés du caucus libéral ont pour les langues officielles, et en particulier pour le travail du Comité permanent de la Chambre et du Sénat, qui prétendent que cette question est fort importante.

D'ailleurs, le rapport en cause, qui a été fait par le Comité le 25 juin dernier, coïncidait étrangement avec la présentation du projet de loi C-72, la même journée. Le président du Comité législatif reconnaîtra qu'il y a là une coïncidence heureuse et je suis de ceux qui voudraient féliciter le Comité pour son travail sur les sujets traitant de l'application de la Loi sur les langues officielles, la vieille loi si on peut l'appeler comme cela, la loi de 1969, et j'espère que l'on procédera bientôt à l'adoption du projet de loi C-72, la nouvelle loi, afin qu'on puisse moderniser et harmoniser toutes les politiques linguistiques du Parlement et du gouvernement, pour que l'on puisse rejoindre une équité, une certaine justice et une représentation des intérêts canadiens en matière de langue.

Monsieur le Président, le 24 octobre 1985, le gouvernement répondait au deuxième rapport du Comité par la voix du vice-premier ministre d'alors, M. Nielsen. Le gouvernement s'engageait alors à assurer le respect de l'égalité des deux langues officielles, tant dans la loi que dans les faits. C'est une citation de l'ancien vice-premier ministre.

Le gouvernement réaffirmait également la responsabilité du Conseil du Trésor en ce qui a trait aux plans linguistiques. De plus, il promettait que le président du Conseil du Trésor s'assurerait que les plans linguistiques des ministères et agences soient adéquats et que les mécanismes en place pour en contrôler l'application soient efficaces.

Monsieur le Président, je voudrais dire en passant... On a parlé du vice-premier ministre. On a parlé du président du Conseil du Trésor, que je viens de citer. Il y a aussi le secrétaire d'État qui, comme on le sait, est fort important dans ce dossier des langues officielles. Je n'ai pas besoin de vous dire, monsieur le Président, qu'on est bien servi ces temps-ci par des déclarations du secrétaire d'État qui cherche à se faire élire

Motions

dans la circonscription de Lac-Saint-Jean, et le candidat conservateur dans la circonscription de Lac-Saint-Jean se pique de faire des déclarations à la presse qui d'après nous ne sont que de la politique électorale qui n'a pas beaucoup à faire avec les faits.

J'ai pu prélever ce matin une liasse de coupures de presse où on voit le secrétaire d'État parler des langues officielles, parler du projet de loi C-72, et dire, je lis les titres tout simplement:

Le PQ accuse Rémillard de mollesse face au projet C-72 *English dealt another blow on language*

... by William Johnson, regarding the same subject of languages.

«Langues officielles: Rémillard optimiste.» Et je peux continuer, monsieur le Président, et vous lire sur Lucien Bouchard: «On a hard road home», par Daniel Drolet. Et on peut continuer. À propos du projet de loi C-72: «Projet de loi C-72: La proposition d'Ottawa satisfait Rémillard», le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec. Dans le journal *La Presse* du 9 juin 1988: «Les libéraux veulent que Bouchard s'explique.» Et là-dessus, monsieur le Président, je suis libéral, et je voudrais que le ministre d'État s'explique. Je voudrais qu'il explique, au Comité d'abord et peut-être à la Chambre un jour-Dieu nous protège!-ce qu'il veut, ce qu'il voulait accomplir lorsqu'il a dit que dans l'application du projet de loi C-72 les provinces seraient d'abord consultées et qu'il y aurait un protocole d'entente signé avec les provinces pour l'application du projet de loi C-72.

On se souviendra que l'article 42 du projet de loi C-72 cause certains problèmes au Québec. L'article permet au secrétaire d'État de favoriser, de promouvoir-voici la clé!-de faire la promotion des minorités linguistiques en province, et en particulier d'aider celles-ci à faire valoir et leurs droits et leur survie. J'ai consulté plusieurs agences et j'ai également reçu ce matin des appels téléphoniques de certains représentants d'associations minoritaires, parce que ça me piquait un peu, et je me demandais pourquoi le secrétaire d'État se servait d'un dossier aussi important pour faire de la petite politique dans Lac-Saint-Jean. Je me demande pourquoi la chicane entre Rémillard et Bouchard existe ou si ce n'est qu'un bluff politique pour essayer d'attirer l'attention des journalistes pour faire parler du candidat dans la circonscription. Alors, on sait tous que M. Rémillard savait, comme beaucoup de députés à la Chambre, que l'article 42 existait dans le projet de loi C-72. Ce projet de loi est rendu public depuis le 25 juin 1987.

Il y avait alors une bonne entente qui existait au niveau provincial, du moins c'est ce que voulait dire cet article 42, et je ne comprends pas pourquoi M. Rémillard tout d'un coup et M. Bouchard commencent à se lancer des bombes, posent des questions en public sur les garanties, les ententes-cadres entre Québec et Ottawa, sachant tous les deux qu'une telle entente était acceptable. Elle est acceptable puisque Ottawa actuellement, le gouvernement fédéral, a conclu des ententes de ce genre-là avec le Nouveau-Brunswick et tente d'en faire une autre avec l'Île-du-Prince-Édouard. Alors, pourquoi ne pas en faire une avec le Québec si on en fait avec les autres provinces? Je ne comprenais pas pourquoi on voulait faire tout un «chiard» sur le fait que le Québec exigeait de M. Bouchard l'engagement ferme du secrétaire d'État qu'il verrait à donner au Québec une entente-cadre sur l'application du projet de loi C-72.